

AXE 4 : RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

AXE 4

THÈME 1 – DÉCARBONER LES ACTIVITÉS DE L'UNIVERSITÉ

Action 1 – Poursuivre la rénovation bâtementaire

Objectifs généraux

- Poursuite de la stratégie immobilière à travers le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) existant et la mise en place du nouveau Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière 2025-2029 (SPSI) intégrant un volet environnement (après décision sur la dévolution)

Articulation avec les ressources stratégiques de l'EPE UCA

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

Pilotage

Portage politique : Gouvernance
Service porteur : DPIE
Services associés : DBF

Horizon temporel

Action renouvelable / continue
Date de mise en œuvre : Selon calendrier du SPSI

Indicateurs de suivi

- Selon SPSI, décret tertiaire (obligations réglementaires) et PPI UCA associé sur 15 ans (jusqu'à 2035)

Objectifs chiffrés

- Objectifs du décret tertiaire : -40% de consommation d'énergie d'ici à 2030
- Les autres objectifs chiffrés seront connus une fois validation du Directoire avant transmission à la DIE et DGESIP (avant été 2025)

Estimation budgétaire

- En fonction des opérations validées et des montages financiers actés
- Temps de personnel

Financements mobilisables

Financement propre :

- 96 millions d'euros pour les scénarios 1 & 2 présentés au Directoire du 29/04/2024

Financement externe :

- CPER, AAP, FEDER

Description de l'action

A l'échelle de l'établissement, il s'agira de poursuivre les opérations immobilières de rénovation énergétique pour s'inscrire dans le respect du Décret Tertiaire mais également de poursuivre la réflexion de mutualisation de locaux.

Pour obtenir des résultats chiffrés des économies d'énergie, le montage de marchés type marchés globaux de performance pourra être utilisé. L'établissement se montrera pro-actif sur toutes les possibilités de financements (exemple : appels à projets).

Étapes du projet

1. Vote du SPSI (2025)
2. Mise en œuvre des actions en s'appuyant sur le PPI (2025 - 2030)
3. Articuler les SPSI des établissements de composantes avec celui de l'UCA (à partir de 2025)

AXE 4

THÈME 1 – DÉCARBONER LES ACTIVITÉS DE L'UNIVERSITÉ

Action 2 – Travailler à une mobilité plus durable

Objectifs généraux

- Favoriser les mobilités douces
- Réduire l'impact environnemental et social des mobilités du personnel et des étudiant-es
- Promouvoir les modes alternatifs à la voiture individuelle
- Sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire sur la thématique de la mobilité durable

Articulation avec les ressources stratégiques de l'EPE UCA

Plan de Mobilité (PDM)

Pilotage

Portage politique : CM Mobilités Durables et VP Transition Écologique et Sociétale

Service porteur : DVURSE

Services associés : SIT, DPE, DRIF, DAJI, DirCom, DRH et référent-es DD

Partenaires externes : AOM et Collectivités territoriales

Horizon temporel

Action renouvelable / continue

Date de mise en œuvre : entre 2025 et 2029

Indicateurs de suivi

- Voir jalons et indicateurs du PDM

Objectifs chiffrés

- Baisse de 15% à l'horizon 2028 du ratio des émissions de GES par étudiant-e sortant-e par rapport à 2023
- 300 places de vélos sécurisées
- 22% de baisse des kilomètres réalisés en avion dans le cadre de déplacements professionnels en 2026 par rapport à 2019
- Réévaluation de la politique de voyage de l'EPE UCA

Estimation budgétaire

- Moyens humains : 1,5 ETP (~50 000 €)
- Investissements : Entre 100 000 € et 200 000 € annuellement
- Fonctionnement : entre 50 000 € et 100 000 € annuellement

Financements mobilisables

Financement propre :

- Masse salariale, coûts de fonctionnement et d'investissement

Financement externe :

- Alvéole plus, Objectif employeur pro vélo, ADEME, COMP si renouvellement, Région AURA, Mécénat

Description de l'action

Le Plan de Mobilité employeur (PDM) a pour objectif d'optimiser les mobilités liées à l'activité de la structure, notamment pour en diminuer l'impact environnemental. Il vise à favoriser la mobilité douce.

L'Université Clermont Auvergne s'est saisie depuis longtemps des enjeux de mobilité. Précurseur, elle s'est dotée d'un Plan de Mobilité depuis 2011. Cette nouvelle mouture est donc le quatrième PDM de l'établissement.

Ce nouveau PDM s'articulera autour de 6 axes :

- Accompagner les mobilités durables au quotidien
- Favoriser des déplacements professionnels durables
- Améliorer et aménager les infrastructures nécessaires à une mobilité durable et sécurisée
- Communiquer et sensibiliser autour des mobilités
- Piloter et coordonner le PDM
- Rendre financièrement accessibles les mobilités durables aux étudiants

Une attention sera portée à articuler le plan des mobilités de l'UCA avec celui de l'ENSACF, mais également avec ceux de l'Alliance territoriale (CROUS, CHU, etc.). Une réflexion sera menée pour étudier la possibilité de porter un futur PDM en commun.

Étapes du projet

1. Contractualisation avec le SMTC (2024)
2. Contractualisation avec les AOM des sites territoriaux (2025)
3. Création d'une équipe projet mobilités durables au sein du pôle TEDS, comprenant un ETP chargé de projet mobilités durables et la gestion du FMD par le/la gestionnaire de ce pôle (2025)
4. Mise en place et suivi des différentes fiches actions selon le calendrier établi (à partir de 2025)
5. Réalisation régulière de bilans pour suivre l'impact et la réalisation des actions (annuellement)

AXE 4

THÈME 1 – DÉCARBONER LES ACTIVITÉS DE L'UNIVERSITÉ

Action 3 – Réaliser un nouveau bilan carbone de l'UCA et étudier les usages et la consommation d'eau

Objectifs généraux

- Suivre la courbe de décarbonation de l'UCA
- Promouvoir la sobriété énergétique
- Respecter le plan de décarbonation du MESR
- Diminuer la consommation d'eau de l'UCA

Articulation avec les ressources stratégiques de l'EPE UCA

Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)
Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)
Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Pilotage

Portage politique : VP Transition Écologique et Sociétale

Service porteur : DVURSE et DPIE

Services associés : DA, DBF, DRIF, DRH, DPCG, DOSI, SIT et SPR

Horizon temporel

Action renouvelable / continue

Date de mise en œuvre : à partir de 2025

Indicateurs de suivi

- Réalisation du BEGES au plus tard fin 2027 avec taux d'incertitude <10%
- Mise en place d'objectifs de réduction de la consommation d'eau

Objectifs chiffrés

- Suppression des climatisations et des pompes à vide à eau perdue
- Mise en place de mitigeurs
- Récupération des eaux de pluie pour une utilisation sanitaire
- Mise en place d'un nouvel outil de suivi des fluides
- Consommation d'eau réduite de -15% en 2027 par rapport à 2022
- Objectif de diminution d'émission de GES de 3 à 5% par an

Estimation budgétaire

- En fonction du choix d'internalisation ou non de la mission (~ 40 000 € si externalisé)
- Pérennisation des compétences en matière de transition énergétique

Financements mobilisables

Financement propre :

- Partiellement

Financement externe :

- COMP, CEE, AAP nationaux, régionaux ou européens

Description de l'action

L'Université a réalisé un BEGES sur l'ensemble de son périmètre incluant les 6 catégories d'émissions de GES en 2024. Un volet du SD DD&RS vise à décarboner les activités de l'Université et ainsi répondre aux attentes du MESR sur la transition écologique. Afin de suivre cette décarbonation, un nouveau BEGES sera réalisé en 2027 avec les données de 2026. Ce bilan inclura l'ensemble des sites de l'Université mais également l'ensemble des établissements composantes. Une attention particulière sera portée sur le taux d'incertitude du prochain bilan carbone. Le but étant d'avoir des données réelles fiables et non plus pour certaines émissions des données estimées ou proratisées.

Une réflexion sera menée pour réfléchir à l'externalisation de la réalisation du BEGES à un prestataire externe comme en 2024 ou à internalisation de cette fonction via le recrutement d'un-e chargé-e de projet bilan carbone. Les avantages de cette internalisation seraient de mieux maîtriser la méthode de calcul, de pouvoir réaliser un suivi plus régulier et donc d'affiner la courbe de décarbonation de l'Université. Cette mission pourrait dans le futur être mutualiser à l'échelle de l'Alliance UCA afin de disposer de données sur un périmètre plus important et de permettre l'harmonisation des stratégies de décarbonation des différents établissements et ONR (cf. fiche action Harmoniser les politiques des différents ONR).

Parallèlement au BEGES, un suivi de la consommation d'eau est réalisé par la DPIE. Un groupe de travail sera être mis en place incluant les parties prenantes internes de l'Université afin d'étudier les usages et permettre une baisse de la consommation d'eau. Ce GT pourra s'appuyer sur les propositions faites par l'État dans le cadre de « France Nation verte pour des services publics écoresponsables » dont l'étude de projets de récupération d'eau de pluie et de réutilisation des eaux usées dans le cadre de réhabilitation des bâtiments ou de construction neuve. Il étudiera également les actions suivantes : recenser les fuites et les équipements à eau perdue, mettre en œuvre d'une série d'actions visant à économiser l'eau et les énergies carbonées, acquérir un nouvel outil de suivi des fluides.

Étapes du projet

1. Mise en place d'un groupe de travail sur les usages et la consommation d'eau (2025)
2. Réflexion sur l'internalisation du prochain BEGES (2025)
3. Recherche de financement externes pour réaliser le prochain BEGES (2025)
4. Recrutement du ou de la chargé-e de projet bilan carbone si internalisation (2026)
5. Mise en place d'actions prise par le GT « usage et consommation d'eau » pour diminuer la consommation d'eau (2026)
6. Choix du mode de calcul du prochain BEGES (2026)
7. Réalisation d'un appel d'offre si externalisation (2026)
8. Mise en place d'un COPIL BEGES incluant les établissements, les composantes et les services concernées par la remontée de données (2026)
9. Récolte et fiabilisation des données (2027)
10. Édition du nouveau BEGES (2027)

AXE 4

THÈME 2 – RENFORCER LA SOBRIÉTÉ

Action 1 – Augmenter la sobriété énergétique des bâtiments et favoriser l'autoconsommation

Objectifs généraux

- Diminuer la consommation de fluides
- Gérer la production d'énergies renouvelables (Panneaux photovoltaïques, RCU, biomasse)

Articulation avec les ressources stratégiques de l'EPE UCA

Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)
Plan de Sobriété Énergétique

Pilotage

Portage politique : Gouvernance
Service porteur : DPIE
Services associés : L'ensemble des entités universitaires

Horizon temporel

Action renouvelable / continue
Date de mise en œuvre : à partir de 2025

Indicateurs de suivi

- Quantité d'énergie consommée dans les bâtiments d'Aurillac et de Besse par rapport à la consommation 2024
- Atteinte du niveau B en lien avec le décret BACS pour les bâtiments concernés
- Nombre d'ombrières installées
- Étude de finalisation de raccordement du campus de Montluçon au RCU

Objectifs chiffrés

- Atteinte des -50% en énergie à périmètre bâtementaire constant
- Respect du décret BACS au 1^{er} janvier 2027
- Respect de la réglementation pour la mise en œuvre d'ombrières photovoltaïques sur les aires de stationnement : 75% des parkings de plus de 1 500 m² disposent d'ombrières (matérielles ou végétalisées) d'ici à 2028

Estimation budgétaire

- Temps de personnel
- Coûts des actions : l'estimation de la première tranche d'installation d'ombrières photovoltaïques est de 1.5 millions d'euros

Financements mobilisables

Financement propre :

- 1.5 Millions €

Financement externe :

- AAP nationaux, régionaux ou européens

Description de l'action

Suite à son plan de sobriété, l'UCA poursuivra ses actions afin de diminuer les consommations de fluides en réalisant le raccordement au RCU pour les sites d'Aurillac et de Besse sur l'année 2025, en réalisant un état des lieux à partir de 2025 et une mise à niveau de la Gestion Technique Centralisée des bâtiments. Une Étude de finalisation de raccordement au RCU de la ville pour le campus de Montluçon sera également réalisée.

L'UCA mènera également des actions afin de favoriser l'autoconsommation des bâtiments et ainsi réaliser des économies sur les fluides via l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings à partir de 2027.

Étapes du projet

1. Réalisation d'une étude de faisabilité d'installation d'ombrières photovoltaïques en cours par la DPIE (fin 2024)
2. Livraison de l'étude sur la faisabilité d'installation d'ombrières photovoltaïques (2025)
3. Réalisation d'un état des lieux des bâtiments nécessitant une mise à niveau de GTC, chiffrage des coûts puis mise à niveau progressive (2025)
4. Raccordement des sous stations d'Aurillac et de Besse au RCU (2025)
5. Rapprochement de l'Université auprès de la ville de Montluçon pour étudier la finalisation au raccordement RCU (2026)
6. Installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings (2027)

AXE 4

THÈME 2 – RENFORCER LA SOBRIÉTÉ

Action 2 – Rationaliser les espaces

Objectifs généraux

- Optimiser les locaux pour répondre aux usages

Articulation avec les ressources stratégiques de l'EPE UCA

Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

Schéma Directeur Énergie, Environnement et Patrimoine (SDEEP)

Pilotage

Portage politique : CM Stratégie Immobilière, VP Transition Écologique et Sociétale et VP Vie Universitaire et Conditions de Travail

Service porteur : DPIE

Services associés : DOSI, Instituts

Horizon temporel

Action renouvelable / continue

Date de mise en œuvre : à partir de 2025

Indicateurs de suivi

- Nombre de m²/personnel
- Nombre de m²/étudiant
- Rationalisation des horaires d'ouverture et de l'usage des bâtiments
- Réalisation d'un nouveau Schéma Directeur Énergie, Environnement et Patrimoine

Objectifs chiffrés

- Vente ou valorisation (location) de certains biens
- Respect de la circulaire surfaces
- Réalisation du SDEEP avant le prochain CPER

Estimation budgétaire

- Temps de personnel
- A estimer au fur et à mesure en fonction des opérations immobilières fléchées

Financements mobilisables

Financement propre :

- Majoritairement

Financement externe :

- CPER
- AAP nationaux, régionaux ou européens

Description de l'action

L'UCA porte une attention particulière au questionnement des usages des locaux dans ses opérations de rénovation immobilières. Il s'agira d'effectuer un diagnostic des ratios d'occupation des différents bâtiments ainsi que de leurs usages afin d'apporter des solutions d'optimisation d'occupation des locaux en fonction des usages.

Une étude sur la désynchronisation des emplois du temps sera également réalisée.

Étapes du projet

1. Réalisation d'un diagnostic des ratios d'occupation et des usages des bâtiments (2025 voir SPSI)
2. Mise en place d'un plan d'action pour la mutualisation (espaces de cours, espaces de bureaux partagés...) et la rationalisation des surfaces occupées en fonction des activités de l'établissement (à partir de 2025 et pendant la durée du Schéma Directeur DD&RS)
3. Adaptation des horaires d'ouverture des bâtiments et amélioration de l'emploi des locaux pour les cours sur l'ensemble des plages d'ouvertures (en fonction des opérations immobilières)
4. Réflexion intégrée à l'ensemble des opérations immobilières (pendant la durée du Schéma Directeur DD&RS)

AXE 4

THÈME 2 – RENFORCER LA SOBRIÉTÉ

Action 3 – Intensifier la sobriété numérique

Objectifs généraux

- Accompagner la partie « numérique responsable » du futur Schéma Directeur du Numérique
- Diminuer l'impact environnemental du numérique
- Concevoir un numérique accessible

Articulation avec les ressources stratégiques de l'EPE UCA

Schéma Directeur du Numérique (SDN)
Schéma Directeur du Handicap (SDH)

Pilotage

Portage politique : VP Transition Écologique et Sociétale, CM Coordination des Systèmes d'Information et Numérique
Service porteur : DOSI, DG
Services associés : DVURSE, SIT, DA

Horizon temporel

Action renouvelable / continue
Date de mise en œuvre : à partir de 2025

Indicateurs de suivi

- Nombre d'appareils informatiques par typologie et par personne
- Pourcentage de matériel issu du réemploi

Objectifs chiffrés

- Construction d'une partie numérique responsable au sein du SDN
- 10% du matériel issu du réemploi
- 20% de critères environnementaux et/ou sociaux dans tous les marchés numériques en 2026

Estimation budgétaire

- Temps de personnel
- Coût de la mise en œuvre de la partie numérique responsable

Financements mobilisables

Financement propre :

- Autofinancement par la réduction des dépenses liées au suréquipement

Financement externe :

- Aide à l'innovation numérique responsable
- AAP de la Direction interministérielle du Numérique

Description de l'action

Le numérique est devenu omniprésent au sein de la société, et l'Université ne fait pas exception. Il est devenu indispensable au bon fonctionnement de l'établissement, dans tous ses domaines d'activité. Le numérique a cependant de nombreux impacts environnementaux mais aussi sociaux, sur l'accessibilité, la déconnexion, etc.

L'Université Clermont Auvergne souhaite être proactive sur cette thématique et va donc se doter d'un Schéma Directeur du Numérique, afin de formaliser la vision du numérique en lien avec le projet d'établissement.

Ce document comportera un volet portant sur le numérique responsable. Un certain nombre de thématiques pourront y être abordées dont :

- La réduction de l'empreinte écologique du numérique :
 - Choisir des appareils avec une meilleure efficacité énergétique
 - Prolonger au maximum la durée de vie des équipements. Plusieurs dispositifs pourront être étudiés : réparation des appareils, extension de la garantie à 7 ans, etc
 - Inclure des clauses environnementales et sociales dans 20% des marchés numériques
 - Mesurer l'impact environnemental du parc numérique de façon régulière
 - Développer des marchés de matériel reconditionné
 - Optimiser les serveurs
 - Tendre à un ratio d'un équipement par personne
 - Prendre en compte la réparabilité du matériel

- L'accessibilité numérique à tous et toutes :
 - Concevoir des applications accessibles à tous et toutes (personnes en situation de handicap, faible débit internet, etc.)
 - Simplifier l'utilisation des outils numériques
 - Sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaires aux bonnes pratiques
 - Simplifier les démarches administratives de dons (cf fiche action Simplifier les démarches de cession)

Étapes du projet

1. Création d'un groupe de travail avec toutes les parties concernées sur la partie numérique responsable (2025)
2. Production de la partie *Numérique Responsable* du Schéma Directeur du Numérique (SDN), fixant un calendrier de réalisation (2025)
3. Vote du SDN en CA (2025)
4. Mise en place des actions (à partir de 2026)

AXE 4

THÈME 2 – RENFORCER LA SOBRIÉTÉ

Action 4 – Optimiser la gestion des déchets

Objectifs généraux

- Réduire la quantité de déchets produite
- Augmenter la part du tri dans les déchets ménagers usuels
- Faciliter le réemploi ou le don de matériel encore utilisable
- Sensibiliser et former les personnels à la gestion des déchets

Articulation avec les ressources stratégiques de l'EPE UCA

Feuille de route de gestion des déchets

Pilotage

Portage politique : 1^{ère} VP et VP Transition Écologique et Sociétale

Service porteur : SPR

Services associés : DVURSE, DPIE et PSHE

Partenaires externes : Clermont Auvergne Métropole, associations étudiantes et prestataires de valorisation des déchets

Horizon temporel

Action renouvelable / continue

Date de mise en œuvre : à partir de 2025

Indicateurs de suivi

- Quantité de déchets produite par typologie de déchets
- Part des déchets faisant l'objet d'une valorisation (réemploi, tri, etc.)

Objectifs chiffrés

- Production d'une feuille de route sur la gestion des déchets
- 100% des sites équipés en poubelles de tri d'ici à 2027
- Mise en place d'une filière bois et carton sur les campus clermontois (2025)
- 10% de baisse du tonnage de déchets produits, 2 ans après un état des lieux fiable
- Mise en place de la ressourcerie en ligne

Estimation budgétaire

- Temps de personnel
- Investissement nécessaire de matériel (poubelles de tri...)
- Budget à définir une fois les actions fléchées

Financements mobilisables

Financement propre :

- Masse salariale, coût de fonctionnement et d'investissement une fois défini

Financement externe :

- ADEME, Clermont Auvergne Métropole, AAP régionaux, nationaux ou européens

Description de l'action

Les activités de l'Université génèrent différents impacts environnementaux, dont la production de déchets. L'établissement est déjà engagé dans la gestion de ses déchets, et souhaite aller plus loin en construisant une feuille de route afin de l'améliorer. Cette feuille de route établira les mesures à mettre en place afin de réduire les déchets, optimiser leur gestion et maximiser le réemploi.

Elle pourra contenir entre autres :

- L'équipement de tous les sites universitaires de points de collecte composés d'une poubelle destinée aux ordures ménagères et d'une autre dédiée aux déchets recyclables
- Une réflexion autour de la pertinence d'installation d'autres dispositifs sur l'ensemble des sites universitaires (collecte de mégots, de piles, composteurs, etc.)
- Une réflexion autour de la mise en place de campus sans tabac sur la métropole clermontoise avec le PSHE mais aussi avec Clermont Auvergne Métropole
- Un travail avec Clermont Auvergne Métropole sur l'amélioration du tri des poubelles de bureaux.
- La réalisation d'un état des lieux de la production de déchets de l'Université
- Le développement d'un volet sensibilisation et information, comprenant un renforcement de la communication sur les déchets dangereux
- L'optimisation de la quantité de déchets dangereux produits, par le redimensionnement des contenants plastiques de déchets dangereux afin de diminuer la quantité de plastique incinérée.
- La mise en place de collecte de déchets avec des prestataires de revalorisation
- La mise en place de filières de recyclage bois et papier-carton sur les campus clermontois
- Une réflexion en lien avec la DPIE sur la gestion des déchets du bâtiment. Inclus dans les opérations de travaux (sur gros chantiers)

Étapes du projet

1. Création d'un groupe de travail avec toutes les parties concernées (2025)
2. Production de la feuille de route, fixant un calendrier de réalisation (2025)
3. Vote de la feuille de route en CA (2025)
4. Début de mise en place des actions (2026)

AXE 4

THÈME 3 – FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Action 1 – Repenser la gestion des espaces verts et leurs utilisations

Objectifs généraux

- Obtenir une meilleure connaissance de la biodiversité sur les campus
- Permettre une plus grande biodiversité sur les campus
- Favoriser une biodiversité comestible

Articulation avec les ressources stratégiques de l'EPE UCA

Plan de gestion des espaces verts

Pilotage

Portage politique : VP Transition Écologique et Sociétale et CM Stratégie Immobilière

Service porteur : DVURSE et DPIE

Services associés : Instituts, UFR Biologie et référent-es DD

Partenaires externes : associations étudiantes et CFPPA de Marmilhat

Horizon temporel

Action renouvelable / continue

Date de mise en œuvre : S2 2026

Indicateurs de suivi

- Nombre d'espèces faune / flore sur les campus
- Diversité d'espèces faune / flore sur les campus
- Surface d'espace vert à faible intervention d'eau

Objectifs chiffrés

- 5% d'augmentation de la diversité et du nombre d'espèce faune / flore lors de chaque recensement
- Production d'un plan de gestion différencié des espaces verts
- 50% des surfaces d'espaces vert avec une intervention annuelle maximum
- 1 formation bisannuelle à la gestion des espaces verts

Estimation budgétaire

- 1 ETP chargé-e du suivi biodiversité (cf. fiche *Piloter la stratégie TES de l'UCA*)
- 1 stagiaire / an pour compléter les inventaires
- Formations
- Coût des nouvelles plantations

Financements mobilisables

Financement propre :

- Masse salariale

Financement externe :

- Office Français de la Biodiversité, Agence de l'eau, ADEME, Région AURA, Fond vert

Description de l'action

L'Université Clermont Auvergne veut faire de la biodiversité un axe structurant de sa politique environnementale et se dotera d'un plan de gestion de ses espaces verts.

Ce plan visera à formaliser certaines pratiques déjà existantes et à les systématiser, mais aussi à mettre en place de nouvelles actions.

Plusieurs axes sont déjà préétablis :

- La réalisation de manière régulière d'un inventaire de la biodiversité faune/flore. Cet inventaire pourra être réalisé avec l'aide des étudiant-es dans le cadre d'un partenariat avec l'UFR de Biologie, ou bien dans le cadre d'un projet participatif mêlant étudiant-es, personnel et grand public.
- La définition d'un processus dans le cadre de travaux bâtementaires pour diminuer l'impact sur la biodiversité, notamment lié au tassement du sol.
- La définition de zones de gestion différenciées des espaces verts, portant sur l'ensemble des campus de l'Université, avec au minimum 50% des espaces en friche ou faisant l'objet de fauche tardive. Ces espaces devront faire l'objet d'une communication spécifique explicitant la démarche (cf. sensibiliser sur les enjeux de biodiversité).
- La formation à la taille douce des agent-es de l'Université, et la demande d'un changement de pratiques lorsque ce travail est réalisé par un prestataire externe.
- La définition de zones disponibles pour la création de jardins partagés (sur demande des étudiant-es ou du personnel).
- Le choix d'essences fruitières dans le cadre de nouvelles plantations d'arbres.
- La réflexion autour d'une limitation de la pollution lumineuse.

Étapes du projet

1. Mise en place d'un groupe de travail sur la Biodiversité (2025)
2. Création d'un plan de gestion des espaces verts (2025)
3. Mise en place de zones de gestion différenciées des espaces verts (2026)
4. Sensibiliser les usager-es via des panneaux pédagogiques (cf. *fiche action sensibiliser sur les enjeux de la biodiversité*) (2026)

AXE 4

THÈME 3 – FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Action 2 – Diversifier la faune

Objectifs généraux

- Engager une réflexion autour de la présence d'animaux sur les campus
- Favoriser la diversité animale

Pilotage

Portage politique : VP Transition Écologique et Sociétale

Service porteur : DPIE et DVURSE

Services associés : SPR et référent-es DD

Partenaires externes : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et Unis-Cité

Horizon temporel

Action renouvelable / continue

Date de mise en œuvre : à partir de 2026

Indicateurs de suivi

- Nombre de nichoirs par typologie
- Nombre de sites sous refuge LPO

Objectifs chiffrés

- Création d'au moins 2 refuges LPO sur les campus de l'UCA
- 100% d'aménagements adaptés à la faune lors des rénovations à partir de 2027
- 70 nichoirs prévus pour une diversité d'espèces (chauves-souris, oiseaux cavernicoles, rapaces, etc.)

Estimation budgétaire

- Nichoirs : entre 100 € et 400 € HT pour les nichoirs spécifiques, entre 20 € et 100 € pour les nichoirs classiques
- Eco-pâturage par un prestataire externe : à étudier
- Temps RH d'installation et de suivi

Financements mobilisables

Financement propre :

- Masse salariale,
- Coût d'investissement

Financement externe :

- Clermont Auvergne Métropole
- Fond vert
- Service civique

Description de l'action

L'action consiste à augmenter la biodiversité animale sur les campus de l'Université. Cela passera par des mesures en faveur de la réduction de certaines espèces (comme les lapins sur le campus des Cézeaux par exemple), d'autre visant à favoriser la présence d'espèces sauvages, ou encore la présence d'animaux domestiques.

Un travail sera réalisé en partenariat avec la LPO afin de devenir « Refuge LPO ». Concrètement, l'Université s'engagera à respecter les 15 gestes « Refuges pour protéger la biodiversité ». Un programme de création d'habitats pour la faune sauvage, notamment à travers l'installation de nichoirs pour divers types d'oiseaux sera mis en place. D'autres démarches en faveur de la faune pourront être étudiées, comme la création et l'entretien de zones humides, ou bien la restauration d'habitats dégradés.

Une réflexion sera menée avec la DPIE sur la possibilité de prendre en compte dès la construction ou la rénovation bâtiminaire, la création d'habitats naturels pour la faune.

Une étude sera menée sur les possibilités de limitation de certaines faunes envahissantes, comme les lapins sur le campus des Cézeaux par exemple. L'Université cherchera à privilégier les solutions fondées sur la nature.

Une réflexion sera engagée pour étudier les possibilités d'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts des campus. C'est en effet une alternative qui s'intègre pleinement dans l'objectif de la transition environnementale, puisqu'elle privilégie un moyen naturel de tonte, sans externalité négative. Ce projet pourra être couplé à des moments de sensibilisation autour de la biodiversité (cf. sensibiliser sur les enjeux de la biodiversité).

Étapes du projet

1. Mise en place d'un groupe de travail sur la Biodiversité (cf. *fiche action Repenser la gestion des espaces verts et leurs utilisations*) (2026)
2. Rencontre et échanges avec la LPO afin de définir les possibilités que les campus de l'Université deviennent des Refuges LPO (2026)
3. Signature de la convention Refuges LPO (2026)
4. Mise en place de nichoirs (2026)
5. Mise en place de panneaux pédagogiques (cf. *fiche action Sensibiliser sur les enjeux de la biodiversité*) (2026)
6. Réflexion sur la mise en place de mare et de zone d'éco-pâturage (2027)

AXE 4

THÈME 3 – FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Action 3 – Végétaliser les bâtiments et désimperméabiliser les sols

Objectifs généraux

- Améliorer le confort thermique des bâtiments hivernal et estival
- Agir pour la désimperméabilisation des sols

Articulation avec les ressources stratégiques de l'EPE UCA

Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

Pilotage

Portage politique : 1^{ère} VP et VP Transition Écologique et Sociétale et CM Stratégie Immobilière

Service porteur : DPIE

Services associés : DVURSE et Instituts

Horizon temporel

Action renouvelable / continue

Date de mise en œuvre : À partir de 2025 et pendant la durée du SD DD&RS

Indicateurs de suivi

- Surface de sols désimperméabilisés
- Surfaces végétalisées créées

Objectifs chiffrés

- Développement des protections solaires passives
- Mise en place de solutions techniques (modules adiabatiques sur centrales de traitement d'air, brasseurs d'air ou de destratificateurs)
- Création d'îlots de fraîcheur

Estimation budgétaire

- Projets tutorés d'étudiant-es pour préconisation sur végétalisation
- Temps de personnels dédiés à la gestion des espaces verts
- Coût des équipements

Financements mobilisables

Financement propre :

- Masse salariale
- Coût des équipements

Financement externe :

- CVEC
- AAP nationaux, régionaux ou européens

Description de l'action

Il s'agit d'apporter du confort à la fois hivernal et estival dans les bâtiments. Le confort estival peut être mis en œuvre avec des protections solaires passives, ou la végétalisation des façades et/ou des toitures. Le confort hivernal s'articule avec la perspective de rénovations énergétiques.

Les futures opérations immobilières de l'établissement prendront en compte les besoins en confort, tant sur la période estivale qu'hivernale.

Une réflexion sera également menée autour d'une politique de zéro artificialisation nette, et plus largement d'une politique de désimperméabilisation des sols.

Des études seront menées sur les différents bâtiments universitaires pour examiner la possibilité de végétalisation des façades, et la création d'îlots de fraîcheur de manière plus générale, au sein des patios des différents bâtiments ou encore des grandes étendues de prairies présentes sur les campus.

Étapes du projet

1. Faire un audit des améliorations à réaliser pour les bâtiments existants (2025)
2. Étude sur les possibilités de végétalisation des façades (2026)
3. Étude sur la création d'îlots de fraîcheur (2026)
4. Étude des zones imperméabilisées non indispensables (2027)
5. Systématisation pour toutes les opérations (2026-2030)

AXE 4

THÈME 3 – FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Action 4 - Sensibiliser sur les enjeux de la biodiversité

Objectifs généraux

- Sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire aux enjeux de la biodiversité
- Faire évoluer les pratiques et les représentations des personnes fréquentant les campus de l'Université
- Donner une image positive aux réalisations concrètes
- Rendre les usager-es acteur-rices de la biodiversité

Articulation avec les ressources stratégiques de l'EPE UCA

Plan de gestion des espaces verts

Pilotage

Portage politique : VP Transition Écologique et Sociétale

Service porteur : DVURSE

Services associés : DirCom, DPIE et Référent-es DD

Horizon temporel

Action renouvelable / continue

Date de mise en œuvre : À partir de 2026 et pendant la durée du plan de gestion

Indicateurs de suivi

- Nombre d'évènements
- Nombre de participant-es à la fresque de la biodiversité
- Nombre de panneaux pédagogiques mis en place

Objectifs chiffrés

- 15 évènements
- 50 personnes participant-es à la fresque de la biodiversité par an
- 2 panneaux pédagogiques par an

Estimation budgétaire

- Panneaux pédagogiques : entre 350 € et 1 500 € (hors conception)
- Formation animation « Fresque de la biodiversité » : ~1 500 €
- Coût formation interne : à étudier
- Évènement : entre 100 € et 1 000 €

Financements mobilisables

Financement propre :

- Masse salariale, 8 000 € annuels en coûts de fonctionnement

Financement externe :

- Office français de la Biodiversité, ADEME, Agences de l'Eau, AAP régionaux, nationaux ou européens

Description de l'action

Dans le cadre d'une approche globale pour favoriser la biodiversité sur ses campus, il est indispensable de mettre en place des actions de sensibilisation et de formation. Agir pour la biodiversité participe également à la reconnexion des usager-es des campus au vivant.

La communauté universitaire doit donc être informée de l'importance de la biodiversité, des impacts au niveau local et des actions à mettre en œuvre pour la protéger. L'objectif est également de mieux faire connaître les actions menées par l'Université, notamment de certaines mesures qui peuvent apparaître à première vue comme une négligence (fauche tardive).

Plusieurs mesures sont envisagées :

- La mise en place d'un cycle d'évènements tout au long de l'année et sur tous les campus (ateliers, fresques, conférences, etc.). Ces évènements pourront s'inscrire au sein d'évènements plus larges liés à la transition écologique et sociétale.
- L'animation d'outils de sensibilisation comme la fresque de la biodiversité par exemple. Ces animations devront pouvoir être réalisées par les référent-es DD.
- La réalisation de panneaux pédagogiques permettant aux usager-es de découvrir et d'apprécier la biodiversité sur les campus, mais aussi explicitant les mesures prises par l'Université (plan de gestion différencié des espaces verts, zones humides, fauches tardives, nichoirs, etc.) et leurs intérêts écologiques.

Étapes du projet

1. Recenser les référent-es DD souhaitant devenir formateur-rices à la Fresque de la Biodiversité (2025)
2. Former des formateur-rices à la fresque de la biodiversité en interne (2025)
3. Réfléchir à la programmation d'un cycle d'évènements (2025)
4. Mettre en place un cycle d'évènements (à partir de 2026)
5. Animer des formations auprès de la communauté universitaire (à partir de 2026)
6. Réaliser des panneaux pédagogiques suite à la mise en place des mesures prises par l'Université (*cf. fiches Repenser la gestion des espaces verts et leurs utilisations et Diversifier la faune*) (2026)